



Ville
d'Antoing

Tél : 069/33.29.11
Fax : 069/33.29.06
antoing@antoing.net
www.antoing.net

Antoing, date du jour

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Objet : Prix artistique de la Ville d'Antoing 2026.

Si vous souhaitez vous inscrire au concours, je vous invite à prendre connaissance des informations suivantes ;

Le versement du droit d'inscription de 10 Euros permettra de valider votre inscription, à verser sur le compte de la Ville d'Antoing **BE79 0910 1257 1633** avec la mention « prix artistique ».

Pour ceux qui déposent leurs œuvres (au Foyer socioculturel d'Antoing, rue du Burg, 23 à 7640 Antoing – 069/44.68.00)	• Du lundi 02/11 au vendredi 07/11 de 13h45 à 16h45 (sur rendez-vous pour les pièces volumineuses, atypiques, en série, etc.). • Le samedi 07/11 de 9h30 à 12h30 sur rendez-vous uniquement (préciser si les pièces sont volumineuses, atypiques, en série, etc.).
Les personnes pré-sélectionnées <u>sur base de photos</u> seront contactées personnellement par le Foyer Socioculturel d'Antoing, pour venir déposer leurs œuvres.	
Vernissage	Vendredi 20/11 à 18h30
Exposition	Du samedi 21/11 au dimanche 29/11
Retrait des œuvres pour les non sélectionnés	• Du lundi 16/11 au vendredi 20/11 de 13h45 à 16h45 (sur rendez-vous pour les pièces volumineuses, atypiques, en série, etc.)
Retrait des œuvres pour les exposés (sélectionnés)	• Du mardi 1/12 au vendredi 4/12 de 13h45 à 16h45 (sur rendez-vous pour les pièces volumineuses, atypiques, en série, etc.)

Lors du dépôt des œuvres, les artistes déballent leurs travaux lorsqu'ils les livrent. Les travaux seront pris en photo pour état des lieux. Les emballages doivent être repris puis ramenés pour de nouveau les emballer au moment de leur reprise après constat d'état des lieux.

Il y a lieu de respecter impérativement les horaires de dépôt et de reprise des œuvres figurant dans le tableau ci-dessus.

Nous attirons également votre attention sur l'article 12 de règlement concernant les supports à prévoir.

Je vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente du jury du
Prix Artistique de la Ville
d'Antoing
(s) M. MORY

Agent traitant : Sonia KENNIS, agent administratif - ☐ 069 33 29 40 - ☐ 069 33 29 06
☐ sonia.kennis@antoing.net - ☐ Chemin de Saint-Druon, 1 à 7640 Antoing



Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Bourgmestre (sans indication de nom) - Chemin de St-Druon, 1 à 7640 Antoing
